



Communiqué de presse

Aix en Provence, le 13 septembre 2013

Résultats de l'Offre publique d'achat

L'AMF a publié aujourd'hui les résultats de l'Offre publique d'achat sur le Groupe THEOLIA initiée par MEIF 4 AX Holdings SAS.

L'Initiateur a obtenu 64,49 % du capital et 64,79 % des droits de vote de la Société sur une base non diluée, selon la méthode de calcul présentée dans la note d'information.

La majorité des actionnaires de THEOLIA a adhéré à l'Offre. Toutefois, le seuil de détention des 2/3 des droits de vote sur une base non diluée, fixé par l'Initiateur, n'a pas été atteint.

L'Offre publique d'achat n'a donc pas de suite. Les ordres d'apport passés sont caducs.

THEOLIA prend acte de la décision d'une partie de ses actionnaires de ne pas suivre cette Offre.

La Société déplore une nouvelle fois les accusations publiques dénuées de tout fondement et les manœuvres de déstabilisation qui se sont multipliées dans les jours ayant précédé la clôture de l'Offre.

THEOLIA prendra les décisions nécessaires à la protection de son intérêt social et à la gestion de ses activités face aux enjeux qui se présentent à elle. Par ailleurs, la Société engagera les poursuites qui s'imposeront.

À propos de THEOLIA

THEOLIA est un producteur indépendant d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays : l'Allemagne, la France, le Maroc et l'Italie. Au total, le Groupe exploite 1 269 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

CONTACT

Elodie Fiorini
Communication & Relations Investisseurs

Tél : +33 (0)4 42 906 596
elodie.fiorini@theolia.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 90 852 262,20 €

Siège social : 75 rue Denis Papin - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com

THEOLIA est cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO